

Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

Groupe de travail Feuille de route

Réunion du vendredi 9 septembre 2019

SYNTHESE

Participants :

Jean-Paul CHOULANT	CFDT
Françoise DURAND	Medef
Philippe LAGRANGE	Direccte
Alexandre LEBARBEY	CGT
Denis LEBOUCHER	Région
Jean-Luc MICHEL	CFDT

Christelle VOLF (Région) et Luc CHEVALIER (Carif-Oref, secrétariat du Crefop) étaient également présents.

Excusés :

Eudes de MOREL	Sgar
Pascal DUFOUR	U2P
Philippe SCELIN	CPME

Luc Chevalier rappelle les points principaux dégagés lors de la précédente réunion du 3 mai 2019 :

- L'importance que chaque organisation ou structure soit au même niveau d'information,
- La place centrale du quadripartisme,
- La communication, essentielle pour faire connaître le Crefop aux acteurs concernés à l'extérieur de l'instance,
- L'organisation d'un séminaire pour fin 2019 début 2020.

Il mentionne aussi la note d'Eudes de Morel rappelant les trois axes englobant de façon transversale les périmètres des thèmes de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de l'économie :

- 1- Adapter les nouveaux dispositifs à la réalité et aux besoins des territoires,
- 2- Mobiliser les ressources et les compétences au service du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels,
- 3- Renforcer l'efficacité des politiques conduites dans les territoires.

Jean-Paul Choulant rappelle que le bureau du Crefop doit être le lieu de réflexion qui doit dégager des pistes de travail, notamment sur des sujets d'actualité. Il faut agir dans le cadre de la loi pour favoriser l'accès aux droits des normands et viser à une forme d'équité.

Denis Leboucher et Philippe Lagrange complètent en précisant que le bureau établit la « feuille de route » du CREFOP et passe commande aux commissions ; celles-ci ne peuvent établir unilatéralement leur feuille de route mais doivent tenir compte des orientations fixées par le bureau et échanger régulièrement des informations avec ce dernier.

Jean-Paul Choulant ajoute que les commissions peuvent aussi proposer des travaux mais il ne faut pas que cela empêche les demandes du bureau ; il faut trouver un équilibre.

Il se dégage l'idée qu'il faut cibler des thématiques de travail pour cadrer la feuille de route. Sont cités l'équité, les déploiements des politiques publiques (insertion publics en difficulté, entreprises inclusives, insertion par l'activité économique, réponses aux besoins des publics, des territoires et des entreprises, etc...), de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage (dont transition prof, Opco/branches, etc.), d'Agora, de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

La commission 1 (Qualité, développement des compétences et des qualifications) pourrait être saisie de la thématique Apprentissage, gérer le rôle d'ensemblier du schéma régional d'apprentissage via le travail en sous-groupe et proposer des préconisations. C'est ainsi qu'elle s'est déjà positionnée lors de sa dernière réunion.

D'une façon plus générale, chercher à voir comment la loi se met en œuvre et repérer les difficultés rencontrées.

La commission 2 (Parcours, CPRDFOP, carte des Formations, évaluation) devrait être saisie des sujets liés à l'Agence régionale de l'orientation. Sans oublier la mise en œuvre du CPRDFOP et l'évaluation des mises en œuvre et des résultats.

La commission 3 (Territoires) devrait prendre en compte la question du logement, de la mobilité, de l'inclusion dans l'emploi en y intégrant les questions liées à la cohésion sociale, le suivi de l'animation territoriale.

La commission 4 (Emploi – Economie) pourrait être saisie plus particulièrement de la thématique de l'entreprise inclusive concernant les publics très éloignés de l'emploi (jeunes « invisibles », réfugiés, travailleurs handicapés, seniors...).

Françoise Durand indique qu'il faudrait auparavant, et/ou parallèlement, dresser les éléments de bilan qui se dégagent des commissions qui ont travaillé depuis près de deux ans ; analyser l'appropriation des outils présentés (...sont-ils utilisés ?). Le bureau doit se saisir du travail effectué par les commissions.

Par exemple dans le cadre de la commission 3, qu'en est-il de l'impact de la présentation des outils type « Animation territoriale ». Quel bilan pour les Catef ? Utilisent-ils les outils présentés ?

Par exemple pour la commission 4, qu'en est-il des IAE ?

Autre exemple signalé, le groupe de travail « actualisation du CPRDFOP » issu de la commission 2 se réunit le 24 septembre. Que s'en dégage-t-il ?

Dans tous les cas, il apparaît nécessaire que le bureau réoriente le travail des commissions en tant que de besoin.

Les remontées des commissions au bureau doivent aussi servir au cas par cas à faire remonter au national les points forts et ceux à améliorer.

Les partenaires sociaux soulignent aussi l'accent à mettre concernant les salariés, en particulier ceux des entreprises de moins de 50 salariés.

Il serait utile qu'au sein du bureau puisse être expliqué le rôle de Transitions Pro, notamment en ce qui concerne les dépenses liées au « hors champs ».

Pour fin 2019, la question de la formation est sensible car les moyens sont épuisés. Il faut attendre la mise en place des Opco. Celle-ci est complexe, notamment dans le cadre des modifications des branches.

Des accords constitutifs sont en cours ; mais les orientations varient d'un Opco à l'autre à l'échelon régional.

En Normandie comme ailleurs, les organismes sont dans l'attente « du feu vert » suite aux négociations en cours avec la DGEFP.

Denis Leboucher propose que cette question des Opco ainsi que les aspects concernant le plan des développements des compétences soient la trame principale du séminaire de début d'année 2020. Donner à ce séminaire un angle « salariés ».

Il rappelle que la Région tient à travailler à la relation avec les Opco sur la question de l'apprentissage. La Direccte demande à y être étroitement associée dans le cadre des directives nationales et du plan d'actions qu'elle déploie régionalement.

Alexandre Lebarbey soutient la proposition de Denis Leboucher de présenter début 2020 une photo du déploiement des Opco.

Denis Leboucher rappelle les séminaires souhaités par le Haut-Commissariat, la Direccte et les différents partenaires. Afin de garder de la cohérence et étaler les projets dans le temps, les membres présents proposent les séminaires suivants :

- Un séminaire prof Pric et échanges (fin novembre / début décembre)
- Un séminaire Crefop (1^{er} trimestre 2020)
- Un séminaire spécifique apprentissage (2^{ème} trimestre 2020)
- Un séminaire qualité en formation/apprentissage (juin 2020 si on est prêts)

La caisse des dépôts est d'accord pour une présentation Agora – état des travaux, pédagogie - lors d'un séminaire CREFOP par ex.

Philippe Lagrange alerte sur la période de réserve qui s'impose aux services de l'Etat pour les élections municipales.

Pour information, sont interdits dans les 6 mois qui précèdent le 1^{er} jour du mois de l'élection :

- Toute campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin (art. L. 52-1) ;
- L'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle (art. L. 52-1). Toutefois, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 52-8, les listes peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par cet article. L. 52-8, cette publicité ne pouvant contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement des dons ;
- Le recours à tout affichage relatif à l'élection en dehors des emplacements réservés à cet effet, sur l'emplacement réservé aux autres candidats ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre lorsqu'il en existe (art. L. 51). Les infractions à ces dispositions sont punies d'une amende de 9 000 euros (art. L. 90) ;
- Le fait de porter à la connaissance du public par une liste ou à son profit un numéro d'appel téléphonique ou télématique gratuit (art. L. 50-1).

Pour le bureau du 3 octobre 2019, l'ordre du jour suivant est évoqué et reste à confirmer :

- Avis sur organismes pour CEP.
- Présentation de la feuille de route :
 - Etat des lieux et perspectives 2020-2021
 - Questions du déploiement des politiques liées à l'apprentissage, à la formation professionnelle, à l'orientation, aux territoires, aux entreprises inclusives,
 - Transitions pro. : mise en œuvre.
- Etat des lieux de la formation des contrats aidés.
- Refonte des services de l'Etat.